



INFORMATION SYNDICALE NATIONALE

ANNEXE X DU STATUT

LA CGC-CMA RENCONTRE LA DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES AU MINISTERE

Le 12 février 2015, à la suite de la CPN 52 de décembre 2014, la CGC-CMA a rencontré le représentant du Ministère à la Direction Générale des Entreprises, à propos des enjeux de la réforme de l'Annexe X du Statut.

La DGE souhaite comprendre le sens des positions des organisations syndicales sur l'Annexe X qui ont bloqué le processus de cette réforme. Elle explique que le scénario présenté par le Président GRISET à la ministre s'inscrit dans un contexte concurrentiel croissant et que cet ajustement est perçu comme nécessaire pour le réseau.

La CGC-CMA expose son analyse de la situation :

- Le collègue Salarié était d'accord pour envisager une réforme à condition de bien définir le cadre et la valorisation des tâches confiées aux enseignants.
- Le collègue Employeur s'est fermement opposé au principe de définir le contenu du temps collectif.
- Le Président GRISET cherche à donner l'impression qu'il a consacré un temps important à cette négociation, mais en réalité, dès la première réunion, les enjeux ont été posés et aucune négociation sur ce point essentiel ne pouvait aboutir faute de volonté réelle du Président GRISET.
- Le temps collectif ainsi récupéré pourrait servir à affecter des missions administratives, financières et commerciales aux professeurs, bien que leurs missions soient liées par définition à la pédagogie. La manœuvre en cours ne pourrait être qu'un outil pour réduire la masse salariale sans respect pour les champs de compétences des uns et des autres collaborateurs.
- Le marché évolue et amène une situation dans laquelle l'élève et le tuteur doivent être considérés comme des clients. Dans une logique concurrentielle, qu'est-ce qui peut amener les familles à favoriser le choix d'un CFA ? La qualité de l'enseignement et surtout l'enjeu de l'employabilité au terme de la formation. Qu'est-ce qui peut amener une entreprise à embaucher un apprenti ? L'adéquation entre ses besoins et l'offre du CFA. Aujourd'hui il semblerait en effet que les entreprises ne valorisent pas suffisamment l'apprentissage, car les tuteurs rencontrent des difficultés avec les jeunes. Ils doivent gérer leur travail, les jeunes parfois en difficulté de vocation, la formation métier et les correctifs nécessaires... Il y a effectivement besoin de repenser le statut du tuteur, mieux l'accompagner... cette réflexion amène effectivement vers la possibilité de repenser l'annexe 10. Cependant il faut reconnaître que les finalités

de la proposition faite par le président Griset ne vont pas dans cette direction.

Il est précisé au représentant du Ministère qu'aucune organisation syndicale ne validera un accord qui ne précise pas les activités hors FFP qui pourraient être confiées à un enseignant. Ces activités doivent être de nature à garantir la qualité pédagogique dispensée dans les CFA.

Le représentant reconnaît que la situation est plus compliquée que ce qu'il avait prévu. Il entend les arguments qui lui ont été rapportés lors de cette réunion et les rapportera à la ministre en vue de trouver une solution satisfaisante.

Une CPN56 est prévue courant mars et un CPN52 sera programmé en avril.